

**NEOEN**

Siège social : 6, rue Ménars - 75002 Paris  
Société Anonyme

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS  
COMMUNIQUEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 225-115 4° DU CODE DE  
COMMERCE RELATIF AU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES  
AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31  
DECEMBRE 2018**

**RSM PARIS**  
**26, rue Cambacérés**  
**75008 Paris**

**DELOITTE & ASSOCIES**  
**6 place de la Pyramide**  
**92908 Paris La Défense**

## **NEOEN**

Siège social : 6, rue Ménars -75002 Paris  
Société Anonyme

### **ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 225-115 4° DU CODE DE COMMERCE RELATIF AU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

A l'Assemblée générale de la société NEOEN,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société NEOEN et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du président directeur général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1.449.697,25 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Paris, le 17 avril 2019

Les commissaires aux comptes

**RSM Paris**

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



**Etienne de BRYAS**

Associé

**Deloitte & Associé**

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles



**François Xavier AMEYE**

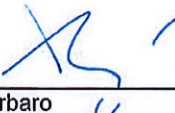
Associé



**ATTESTATION DES REMUNERATIONS**  
Prévue à l'article L.225-115 4° du Code de commerce

Je soussigné, Xavier Barbaro, Président-directeur général de la société Neoen SA, certifie que le montant des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées s'est élevé, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, à la somme de 1 449 697,25 euros.

Fait à Paris, le 17 avril 2019

  
\_\_\_\_\_  
Xavier Barbaro  
Président-directeur général